Paiment de salaire

Par John01

Bonjour.
je sollicite vos compétence afin de retiré un question que je me pose depuis le début de mon litige avec mon employeur.
mon employeur s'en et pris a moi physiquement avec provocation et donnant suite a 3 étranglement.
j'ai donc porté plainte puis pris un avocat pour lancé des démarche juridique suite a son comportement.
ma question et simple, des heures effectué avant cette agression me son pas payé car je n'ai pu les donnés a mon employeur le jours de mon agression (relevé d'heures sur papiers).
mon avocat ma demandé d'édité un courrier pour une rupture de contrat pour acte de violence (rupture pour acte).
seulement après ce courrier j'ai peur que tout mes heures me sois plus payé.
merci pour votre réponse

Par ESP

Bonjour
Ce sera long, mais votre avocat va vous défendre aux prud'hommes.
Parallèlement, il peut intervenir auprès de l'employeur pour un accord amiable !

Par John01

bonjour merci de votre reponse.
pour le moment c'est pas un prud'homme mais une mediation.